PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 MAI 2014 À 19H30

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30
À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Pierre Dagenais
Mme Lynda Cusson
Mme Marie-Eve Massé
M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

87-05-2014 Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

Il est proposé par Pierre Dagenais
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que rédigés, en laissant le point VARIA.

Adoptée

88-05-2014 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014

Il est proposé par Richard Houde
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014, tel que rédigé.

Adoptée

89-05-2014 Adoption des comptes du mois

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	27 319.42 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 415.45$
VOIRIE MUNICIPALE	22 306.53$
HYGIÈNE DU MILIEU	11 646.81$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	2 821.74$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	1 956.91$
LOISIRS ET CULTURE	1 353.89$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00$
IMMOBILISATIONS	9 979.29$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2014:	~~158 925.89$~~
#108-06-2014	**80 800.04$**

Il est proposé par Pierre Dagenais
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de mai 2014 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

90-05-2014 Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

Réfection rue Marois (rue projetée, rue non accessible au public)

Des réparations ont été faites sur la rue Marois (rue non accessible au public) afin de permettre l'accès à la propriété située au Canton de Roxton, mais dont l'accès se fait sur la partie de cette rue située sur le territoire du Village.

Ponceau rue Charlebois
La réfection du ponceau de la rue Charlebois a été complétée. Il faudra voir à évaluer des solutions possibles afin de régler ce problème de façon permanente.

Réfection de fissures sur l'asphalte
De nombreuses rues dont la réfection a été faite dans les dernières années, présentent des fissures qui doivent être réparées rapidement. La compagnie Répar-Asphalte Bernier Inc. de Ste-Cécile-de-Milton propose un scellent d'asphalte à basse de bitume qui ne s'effrite pas et sèche en 24 heures. Une visite a été faite sur notre territoire et on propose d'exécuter le mandat sur une base horaire, soit 360$/heure, comprenant 4 hommes, l'équipement et le matériel requis. Les travaux s'étaleront sur une période de 4 jours, à raison de 10 heures par jour, pour un montant totalisant approximativement 14 400$ plus taxes.

Loyer au 37, rue de l'Église
La peinture du bain au loyer situé au 37, rue de l'Église a été refaite, puisque le CPE La Douce Couvée a mis fin au bail. Le loyer a été reloué.

Balayage des rues
Les travaux de balayage des rues avec Les Entreprises Myrroy sont terminés.

Propriété située au 10, rue du Marché : problématique d'égout
L'inspecteur informe les élus qu'il devra entreprendre des travaux plus approfondis et creuser pour trouver l'origine de la problématique de refoulement. Le tout sera entrepris dès que la température et l'état du terrain le permettra.

Propriété située au 141, rue Ste-Marguerite : raccordement d'un bâtiment accessoire au réseau d'égout
Le raccordement d'un bâtiment accessoire (garage en usage complémentaire) sera à faire dans les prochaines semaines.

Fossés rue Racine
Tel que requis par l'entente avec le MTQ en matière d'entretien du réseau, le nettoyage d'environ 300 pieds de fossé près du numéro civique 1336, rue Racine est à faire sous peu.

Fossés rue St-Patrice et rue St-André
Des portions de fossé des rues St-Patrice et St-André s'égouttent difficilement. Il faudra y prévoir aussi des travaux de nettoyage.

Il est proposé par Richard Houde
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

<u>Rapport du service d'inspection des bâtiments</u>
Une copie de la liste des permis et certificats émis, est déposée par le service d'inspection des bâtiments.

<u>Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois d'avril 2014</u>

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées pour le mois d'avril 2014, est remise à tous les élus.

<u>Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités</u>
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

91-05-2014 Disposition d'actif (étagères et classeurs): suivi

CONSIDÉRANT QU'il n'a pas été possible d'obtenir une offre pour la vente en un lot des étagères et classeurs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Richard Houde
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre en vente les étagères et classeurs auprès de la population de la municipalité, au prix de 100$ par article, en demandant aux intéressés de déposer leurs coordonnées à la municipalité afin que les demandes soient considérées à la prochaine séance du conseil, où l'on procédera par tirage au sort, s'il y a lieu.

Adoptée

92-05-2014 Conseil sans papier : achat de 3 ordinateurs portables

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de limiter l'utilisation de papier pour les séances du conseil;

CONSIDÉRANT QUE 4 élus possèdent personnellement un ordinateur portable et souhaitent l'utiliser pour les séances du conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de 3 ordinateurs portables, auprès de la boutique Yves Loiselles Électronique Ltée d'Acton Vale. Qu'un budget approximatif de 1 300$ plus taxes soit alloué à ce projet.

Adoptée

93-05-2014 Horaire estival du bureau municipal

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Pierre Dagenais
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'horaire d'été suivant, pour la période du 2 juin au 29 août 2014 :

- Lundi-Mardi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30
- Mercredi-Jeudi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
- Vendredi : fermé

Adoptée

94-05-2014 Tournoi de golf des services des incendies de l'Est de la Montérégie : dimanche 8 juin 2014 à Acton Vale

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Richard Houde
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer financièrement au Tournoi de golf des services des incendies de l'est de la Montérégie, en commanditant un trou, au coût de 100$.

Adoptée

Réfection de la route 222 : suivi de la rencontre avec le MTQ concernant le report des travaux d'asphaltage prévus dans la partie urbaine de la route 222 en 2015
La directrice générale et le maire présentent un résumé des discussions qui ont eu lieu avec les représentants du MTQ de Longueuil, concernant la décision de reporter les travaux d'asphaltage prévus dans la partie urbaine de la route 222 en 2015. Il semble qu'il y ait eu une décision prise en ce sens, afin de permettre à la municipalité de réaliser ses travaux de réfection de trottoir dans le secteur urbain en 2014 et que la présence de 2 chantiers (MTQ et Municipalité) dans une courte

distance n'aurait pas respecté les normes en cette matière. Un manque de communication flagrant explique que la municipalité n'a pas été informée de cette décision et fait en sorte que l'asphaltage de la route 222 sur le territoire du Village est compromis, puisqu'il n'est pas officiel que les travaux auront effectivement lieu en 2015.

Pancarte d'entrée de village : suivi

La pancarte qui était installée sur la route 139 a été enlevée pour faire un entretien et une nouvelle y a été placée. Suite aux recommandations de M. Brisebois, il semble que la pancarte enlevée ne soit pas réparable. Il faudra donc voir si une autre pancarte sera commandée pour être placée sur le chemin Shefford.

95-05-2014 Règlement numéro 03-2014, Décrétant l'acquisition de lots appartenant à Monsieur Luc Richard et décrétant la réalisation de travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'un développement domiciliaire sur ces lots, comportant une dépense et un emprunt au montant maximum de 525 000$: ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Roxton Falls souhaite, pour des fins d'utilité publique, être active sur le marché immobilier afin de promouvoir le développement domiciliaire sur son territoire;

ATTENDU QUE le *Code municipal du Québec* prévoit, à son article 14.2, qu'une municipalité peut posséder des immeubles à des fins de réserve foncière

ATTENDU QU'une entente est intervenue, le 8 avril 2014, entre la municipalité et Monsieur Luc Richard, quant à l'acquisition de gré à gré de terrains propices à l'aménagement d'un développement domiciliaire que la municipalité souhaite aménager;

ATTENDU QUE la directrice générale mentionne que ce règlement a pour objet de décréter l'acquisition de lots appartenant à Monsieur Luc Richard et décrète la réalisation de travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'un développement domiciliaire sur ces lots, comportant une dépense et un emprunt au montant maximal de 525 000$, sur une période de 25 ans;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 10 mars 2014 par le conseiller Daniel Roy;

En conséquence, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu unanimement que ce conseil ordonne et statue par le règlement portant le numéro 03-2014 ce qui suit :

Article 1 Titre

Le présent règlement porte le titre de : « Règlement numéro 03-2014 décrétant l'acquisition de lots appartenant à Monsieur Luc Richard et décrétant la réalisation de travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'un développement domiciliaire sur ces lots, comportant une dépense et un emprunt au montant maximal de 525 000$ sur une période de 25 ans.»

Article 2 : But

Le présent règlement a pour but d'autoriser ce conseil à acquérir de gré à gré, pour un montant de 145 000 $ plus taxes applicables, le lot #3 842 920 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford et une partie du lot #3 842 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant approximativement une superficie de 33 744.1 mètres^2, conformément à l'entente intervenue le 8 avril 2014 avec Monsieur Luc Richard, jointe en Annexe A, et à exécuter ou faire exécuter les travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation du développement domiciliaire projeté sur lesdites parties de lots. Lesdits travaux, totalisant un montant de 324 239.75$ plus taxes applicables, sont plus amplement décrits dans le bordereau de soumission déposé par la compagnie Sintra Inc. en date du 3 avril 2014, dont un exemplaire est joint

Annexe B au présent règlement. Les autres frais, relativement aux services professionnels divers, démolition de la maison, opérations cadastrales, frais d'emprunt temporaire, TVQ nette (sur l'ensemble des dépenses) et imprévus totalisent un montant approximatif de 55 000$. Ces montants sont plus amplement décrits en Annexe D.

Article 3 Acquisition

Le conseil est autorisé à acquérir de gré à gré, conformément aux termes de l'entente intervenue entre la municipalité et Monsieur Luc Richard le 8 avril 2014, pour un prix de 145 000 $ plus taxes applicables, l'immeuble désigné comme suit :

a) Le lot numéro 3 842 920 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford. La superficie de ce lot au plan officiel est de: 11 481,4 mètres carrés.

   Cet immeuble porte l'adresse: 51, rue Ste-Marguerite, Roxton Falls, province de Québec, J0H 1E0.

b) Une partie du lot numéro 3 842 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford.

   La partie visée par la présente offre est montrée au plan projet de subdivision préparée par Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, dossier 6473, préparé le 14 février 2014.

   L'ensemble, tant le lot 3 842 920 que la partie du lot 3 842 922 dudit cadastre, représente approximativement 33 744,1 mètres carrés. Les détails de ce plan sont comme suit:

   -Parcelles 1 à 18: superficie approximative de 28 518,5 mètres carrés;

   -Une superficie occupée par deux (2) rues projetées, situées à l'intérieure de ces parcelles, représentant une superficie approximative de 5 225,6 mètres carrés.

   Une copie dudit plan est jointe en Annexe C au présent règlement.

Article 4 Dépenses autorisées

Aux fins du présent règlement, ce conseil décrète une dépense n'excédant pas 525 000 $ plus amplement détaillée aux Annexes A et B pour faire partie intégrante du présent règlement.

Article 5 Emprunt

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, ce conseil est autorisé, par les présentes, à emprunter une somme n'excédant pas 525 000 $, sur une période de 25 ans.

Article 6 Imposition à l'ensemble provenant des revenus généraux

Pour pourvoir à 100% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le conseil affectera annuellement à cette fin une portion des revenus généraux de la Municipalité, conformément au deuxième alinéa de l'article 1072 du Code municipal.

Article 7 Répartition des dépenses dans l'estimation

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer

toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérera insuffisante.

Article 8 Appropriation de subventions

Ce conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue au présent règlement.

Article 9 Signature des documents

Le maire et la directrice générale sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 10 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ROXTON FALLS, CE 5 MAI 2014

_____	_____
Jean-Marie Laplante	Julie Gagné, gma
Maire	Directrice générale et
	Secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le :	10 mars 2014
Adoption du règlement d'emprunt le :	5 mai 2014
Avis annonçant la période d'enregistrement des personnes habiles à voter :	8 mai 2014
Tenue du registre le :	_____
Approbation par les personnes habiles à voter le :	_____
Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter au conseil :	_____
Approbation par le MAMROT le :	_____
Avis public d'entrée en vigueur Publication :	_____

Adoptée

96-05-2014 Règlement #05-2014, modifiant le règlement de lotissement #266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Pierre Dagenais, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement #05-2014, modifiant le règlement de lotissement #266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls, lequel vise à prévoir une règle d'assouplissement de la norme relative à la largeur avant minimale des lots pour les lots situés sur la ligne extérieure d'une courbe.

Adoptée

97-05-2014 Règlement #05-2014, modifiant le règlement de lotissement #266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement #05-2014, modifiant le règlement de lotissement #266-2003 de la municipalité de Roxton Falls, est remise à tous les élus et que ce dernier fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise à prévoir une règle d'assouplissement de la norme relative à la largeur avant minimale des lots pour les lots situés sur la ligne extérieure d'une courbe;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement #05-2014, modifiant le règlement de lotissement #266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls.
Qu'une assemblée publique de consultation soit convoquée, le lundi 2 juin 2014, à 19h00, le tout tel que requis par la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée

98-05-2014 Règlement #06-2014, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Richard Houde, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le règlement #06-2014, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls, lequel vise à modifier le règlement de zonage afin de délimiter un secteur déstructuré pour l'agriculture aux abords de la rue de l'Église et d'en faire une nouvelle zone où seraient autorisées les habitations unifamiliales et bifamiliales, ainsi que l'élevage d'animaux à des fins personnelles.

Adoptée

99-05-2014 Règlement #06-2014, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement #06-2014, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, est remise à tous les élus et que ce dernier fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage afin de délimiter un secteur déstructuré pour l'agriculture aux abords de la rue de l'Église et d'en faire une nouvelle zone où seraient autorisées les habitations unifamiliales et bifamiliales, ainsi que l'élevage d'animaux à des fins personnelles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Pierre Dagenais
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement #06-2014, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls.
Qu'une assemblée publique de consultation soit convoquée, le lundi 2 juin 2014, à 18h30, le tout tel que requis par la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée

100-05-2014 Règlement #07-2014, modifiant le règlement de lotissement #266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Pierre Dagenais, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement #07-2014, modifiant le règlement de lotissement #266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls, lequel vise à prévoir, pour les secteurs déstructurés pour l'agriculture, des superficies minimales de lots ou de terrains similaires à celles que l'on retrouve à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Adoptée

101-05-2014 Règlement #07-2014, modifiant le règlement de lotissement #266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement #07-2014, modifiant le règlement de lotissement #266-2003 de la municipalité de Roxton Falls, est remise à tous les élus et que ce dernier fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise à modifier le règlement de lotissement afin de prévoir, pour les secteurs déstructurés pour l'agriculture, des superficies minimales de lots ou de terrains similaires à celles que l'on retrouve à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Richard Houde
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement #07-2014, modifiant le règlement de lotissement #266-2003 de la Municipalité de Roxton Falls.
Qu'une assemblée publique de consultation soit convoquée, le lundi 2 juin 2014, à 18h30, le tout tel que requis par la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée

102-05-2014 Loisir et Sport Montérégie : adhésion 2014

Il est proposé par Lynda Cusson
#108-06-2014 Secondé par Daniel ~~Johnson~~ **ROY**
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à Loisir et Sport Montérégie pour 2014, au coût de 75.50$ plus taxes et de nommer Mme Marie-Eve Massé à titre de personne déléguée pour Roxton Falls. Que la moitié de la facture soit transférée à la Municipalité du Canton de Roxton.

Adoptée

103-05-2014 Projet Trio Desjardins pour l'emploi : proposition pour l'été 2014

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer financièrement au Projet Trio Desjardins pour l'emploi, proposé par le Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson, en versant un montant de 324$ à l'organisme.

Adoptée

104-05-2014 Resto-Bar O'Martha : autorisation en vertu du règlement G-100

CONSIDÉRANT la tenue de deux événements organisés par M. Simon Laplante, propriétaire du O'Martha Resto Bar, sur le terrain de l'immeuble situé au 208, rue Notre-Dame, consistant en :

1- une compétition de scie à chaîne, le samedi 17 mai 2014;
2- une fin de semaine country avec spectacles (vendredi et samedi de 20h00 à minuit) et randonnée à cheval, les 8 et 9 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE ces organisations sont faites à titre privée;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 21 à 23 du règlement G-100 prévoient que les bruits provenant d'un haut-parleur ou provenant d'instruments de musique, ne doivent pas être entendus à l'extérieur d'un édifice;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, autoriser la tenue d'une activité spéciale qui risque de contrevenir aux articles 21 à 23 du règlement G-100;

CONSIDÉRANT QUE l'article 69 du règlement G-100, s'applique à l'activité de randonnée à cheval et que le conseil peut autoriser la tenue d'une telle activité (parade, démonstration, procession);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser O-Martha Resto Bar à tenir deux activités extérieures, qui consistent en une compétition de scie à chaîne,

le 17 mai 2014, laquelle activité est susceptible de causer du bruit à l'extérieure de la limite du terrain situé au 208, rue Notre-Dame, le tout entre 11h00 et 18h00, de même qu'une fin de semaine country, les 8 et 9 août 2014, consistant en une randonnée à cheval et la tenue de spectacles en soirée, de 20h00 à minuit.

Adoptée

105-05-2014 Sécurité et visibilité à l'intersection des rues Notre-Dame (route 139) et du Marché : nouvelle demande de soutien du MTQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls tente, depuis 2010, d'améliorer la sécurité des piétons et la visibilité des automobilistes à l'intersection des rues Notre-Dame (route 139) et du Marché;

CONSIDÉRANT QUE les démarches entreprises à ce jour n'ont pas été concluantes, puisque la visibilité des automobilistes et la sécurité des piétons est toujours une situation problématique;

CONSIDÉRANT QU'il serait déplorable d'attendre qu'un accident se produise, avant de poser un geste concluant pour remédier à ce problème;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'arrêts sur la rue Notre-Dame permettrait aux piétons d'être vus et aux automobilistes de passer à tour de rôle, favorisant ainsi la sécurité et la visibilité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à nouveau au MTQ son support, afin de trouver une solution au problème de sécurité et de visibilité à l'intersection des rues Notre-Dame et du Marché.
Qu'il soit à nouveau demandé d'étudier la possibilité d'implanter des arrêts sur la rue Notre-Dame, afin que les quatre coins de cette intersection soient des arrêts obligatoires.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 5 mai 2014

106-05-2014 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h05.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

_____	_____
Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière